



Association STARTIJENN
55 Quai de l'Yser
29100 DOUARNENEZ
startijennvoiledz@gmail.com

Association Startijenn

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2018

Début 18 h maison du Nautisme.

Présents : 26, représentés 12

Le quorum fixé par les statuts étant de 29 présents ou représentés étant atteint, le Président Julien Celton peut ouvrir la séance.

L'ordre du jour suivant a été communiqué par mail aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale :

Émargement et prise des cotisations

1. Activité de l'association depuis la dernière Assemblée Générale
2. Bilan financier intermédiaire
3. Modification des statuts
4. Adoption d'un règlement intérieur
5. Questions diverses

Le président fait état de l'avancement des travaux d'entretien et de restaurations des quatre bateaux de l'Association. Le Star Lara a été entièrement repeint par Jean-Michel le Bourvellec, Auguste Goaër et Pierre Richard, reste à finir le pont et la mise en place de réserves de flottabilité. Il passe la parole à Didier Maître qui décrit l'avancement de la restauration de Kaz Rouz et de Clinette. Le mat de Lady Jane a été réparé et une première sortie a fait apparaître que des réglages du gréement doivent être effectués.

Il est décidé de doter l'association d'un logo. Nos adhérents sont cordialement invités à présenter des projets. Une consultation sera organisée dès qu'un choix suffisant sera disponible.

L'association est partenaire du Grand Prix. Jean-Vincent Kervarec représente Startijenn au sein du comité d'organisation. Il fait état des besoins en bénévoles pour les journées de mise à l'eau des Dragons.

Le rapport de la trésorière fait apparaître une provision de 2700 € permettant à l'association d'envisager la saison 2018 avec sérénité. Cette somme couvre entièrement les dépenses programmées concernant l'assurance de l'association et celles des bateaux ainsi que les frais de mouillage et de manutention. 76 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Le secrétaire présente les changements aux statuts proposés par le bureau. La nécessité d'une révision des statuts est consécutive au nouveau fonctionnement de l'association qui doit maintenant gérer quatre bateaux dont elle est propriétaire. La révision a pour but de mettre clairement en évidence le vocation d'intérêt générale de l'association. L'ajout d'un préambule rappelant l'histoire de la navigation de plaisance à Douarnenez montre notre ambition à participer à la conservation du patrimoine maritime.

A l'issue d'une courte discussion la nouvelle version des statuts est adoptée à l'unanimité.

Le projet de règlement intérieur précisant les conditions d'utilisation des bateaux de l'association est présenté par le secrétaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La réunion se termine à 19 h 30 et est suivi d'un repas ouverts aux membres de l'association et à leurs proches.

Procès verbal établi par le secrétaire Bernard Silvi

le président : Julien Celton

Quelques images du repas de clôture de l'assemblée générale prises par notre vice-président Jean-Jacques Joncour





